

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 18 JUIN 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER, M. Philippe GARROTE,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET,
Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

1 - MODIFICATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur GAILLAT expose que le Plan Local Urbanisme d'Oloron Sainte-Marie a été approuvé en juin 2012. Il est désormais nécessaire de faire évoluer ce document dans ses limites de zones, sur le contenu de certains articles du règlement ou encore de rectifier des erreurs matérielles mineures. L'objectif de cette démarche est de permettre la réalisation de projets d'urbanisme sur la commune.

N'entraînant pas de changement dans l'économie générale du Plan Local Urbanisme, des modifications peuvent être envisagées, pour les objets suivants :

- Sainte-Croix – Rue d'Aspe Prolongée : modification du zonage Np en UB dans le cadre d'une rectification d'erreur matérielle, sur une superficie de 2 850 m².

- Escou/L'Auronce : modifications des zonages agricoles et naturels dans le cadre de l'erreur matérielle, faisant suite à la transmission des fichiers informatisés des zones inondables figurant à l'Atlas *a posteriori* de l'approbation du PLU.

- Saint-Pée de Haut – Lotissement Mirande : modification du zonage afin de reverser une parcelle de 6 000 m² située en 2 AU dans la zone agricole.

- Secteurs UX : modification du contenu de l'article UX 2 « constructions existantes – aléa moyen », concernant les capacités d'extension afin de permettre la réalisation de projets d'agrandissement des activités économiques *in situ*.

- Secteurs UY : modification du contenu de l'article UY 9 « Hauteur des constructions », afin de permettre les restructurations des bâtiments pour les adapter aux évolutions techniques en lien avec les activités présentes.

- Avenue des Pyrénées : prise en compte des compléments d'informations sur la zone inondable de la Mielle (parcelles BH 284/416) au niveau du parking Leclerc Culture & Sport.

- Secteurs UB : modification du contenu de l'article UB 11 « Clôtures » avec des prescriptions.

Ces dispositions feront l'objet d'un dossier de présentation pour une mise à disposition du public, ainsi que d'une enquête publique.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (LABARTHE, ADAM, LACRAMPE, N'HAUX, LARAN, AGRAZ, SARTOLOU, EHRET),**

- **PRESCRIT** les modifications telles que définies ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les procédures conformément à l'article L. 123 – 13-1 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de modification du Plan Local Urbanisme sera notifié :

- au Préfet,
- au Président du Conseil Régional d'Aquitaine,
- au Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques,
- au Président de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais,
- ainsi qu'aux organismes mentionnés à l'article L. 121 – 4 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 juin 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 23/06/2013

Bernard UTHURRY